

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 31 mai 2022 - Délibération n° BC2022/05/09

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°2022-10 – LOCATION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES.**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mai, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 24 mai 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAILLARD Thierry – GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

**Etaient excusés :** COTICHE Thierry et NOURRISEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
	-	-	-	-	-

Considérant le besoin de renforcer le parc technique sur la période estivale et considérant les pannes subies par les véhicules actuels, la location d'une benne à ordures ménagères supplémentaire est proposée, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022.

Il s'agit d'un marché de service dont l'estimation est inférieure à 40 000 € HT. En raison de son montant, la procédure de sans publicité ni mise en concurrence a été utilisée, selon article R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Une consultation directe de 3 prestataires a été effectuée, avec réponse attendue pour le lundi 30 mai, à 12 heures au plus tard. Les résultats de la consultation seront présentés en séance.

A noter que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022 du budget annexe « Ordures ménagères ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- Attribue le marché n°2022-10 à l'entreprise FRAIKIN pour un montant de 3 630,00 € HT / mois soit 4 356€ TTC représentant 30 392€ TTC sur la durée totale du contrat.
- Autorise M. Le Président à signer, engager et notifier le marché n°2022-11, ainsi que tout avenant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

